

**PROCES VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2024 à 18H00**

---

**Convocation du 26 mars 2024**

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 mars 2024
- Vote des taux d'imposition 2024
- Subventions aux associations
- Autorisation signature pour le devis Clément
- Zone ZAENR
- Borne Wifi à la mairie
- Questions diverses

Le deux avril deux mil vingt-quatre à 18H00 heures, le conseil municipal de la commune de TOURNON-SAINT-PIERRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie de TOURNON-SAINT-PIERRE

**Présents :** Mme THIBAUT Nicole, M. HAQUETTE Stéphane, Mme BRAULT Marie-Françoise, M. JARDIN Lilian, Mme GADOIS-BRAULT Laëtitia, Mme MICHAUX Marie-Joëlle, M. MICHON Emmanuel, M. VAN INGEN Freddy, M. CHAMPION Emmanuel ,M. PENEVERE Jérôme

**Absents excusés :**

Mme FORTIN-BREMAUD Isabelle

**Secrétaire de séance :**

Monsieur CHAMPION Emmanuel

Le quorum étant atteint, Madame Le Maire ouvre la séance.

**I APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 JANVIER 2024**

Le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

**II FISCALITÉ (7-2) DÉLIBÉRATION 2024-0013 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2024**

Par délibération du 03 avril 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 31.48%

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 33.52%

A compter de 2024, le taux de Taxe Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

Taxe Habitation : 12.22%

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :31.48%

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 33.52%

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### **III SUBVENTIONS (7-5) DÉLIBÉRATION 2024-014 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Madame Le Maire soumet au conseil municipal les différentes demandes de subvention d'associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2024 :

#### Associations communales :

Culture et Loisirs TSP : 100 €

Société de chasse TSP : 100 €

Fury Lan : 100 €

#### Associations locales :

Club du 3<sup>ème</sup> âge des deux Tournon : 100 €

Amicale des Sapeurs-Pompiers : 100 €

Tournon Rando : 100 €

Foyer Socio-Educatif du collège : 100 €

AGTB (Twirling) : 100 €

Association des amis de l'école A2E : 100 €

Judo club TSM : 100 €

Comité de jumelage TSM : 100 €

Club tir à l'arc (Les Archangels) TSM : 100 €

Badtournon 36 : 100 €

SLCT Boules Lyonnaises : 100 €

Association Education Populaire :100 €

Zarbi'cyclette : 100€

Amicale des Anciens Combattants et AFN : 50 €

Le Souvenir Français TSM : 50 €

Service d'entraide de la Touraine du sud : 50 €

Croix Rouge PreUILly : 50 €

ADMR Yzeures sur Creuse : 50 €

Repar Lab : 50€

**MONTANT TOTAL 1 900 €**

Il est rappelé que le conseil municipal se réserve le droit de ne pas verser de subvention dans le cas où les associations ne fourniraient pas un dossier de demande complet ainsi qu'un compte-rendu annuel des activités.

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

#### **IV DÉCISION BUDGÉTAIRE (7-1) DÉLIBÉRATION 2024-015 AUTORISATION POUR LE DEVIS CLÉMENT**

Madame Le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de l'entreprise Clément pour l'installation de la climatisation dans la salle des fêtes en remplacement de l'ancienne installation Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 12 996 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**VALIDE** le devis de l'entreprise Clément pour l'installation de la climatisation dans la salle des fêtes en remplacement de l'ancienne pour la somme de 12 996€.HT

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

#### **V-IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLE**

Madame le Maire informe l'ensemble du conseil municipal concernant le débat qui s'est tenu à propos des Zones d'accélération de la production des énergies renouvelables, au sein du conseil communautaire de la Communauté de communes Loches Sud Touraine, le 14 décembre 2023 ;

Elle informe les possibilités de production d'énergies renouvelables.

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'exclure tous projets éolien et agrivoltaïque.

Les possibilités communales ont été proposées et transmises

## **VI BORNE WFI A LA MAIRIE : De la connectivité pour nos territoires ruraux**

Madame le Maire présente le projet à l'ensemble du conseil municipal

Le projet consiste à installer une borne Wifi territoriale au départ de la mairie permettant un accès wifi gratuit et sécurisé pour les citoyens. Cette borne permet de développer de nouveaux services à la population, permet la gestion interactive des réseaux et des bâtiments publics à partir de capteurs et permet les appels sur wifi si la commune est située en zone blanche.

C'est un réseau unique sur le territoire des deux départements d'Indre et Loire et Loir et Cher.

Le financement de l'équipement est réalisé par Val de Loire Fibre dans le cadre de la délégation de service public de déploiement de la fibre.

Pour équiper la commune, Val de Loire Numérique a choisi les bornes wifi de la marque Ruckus, référence en la matière. C'est une borne robuste, de qualité et pérenne. Elle dispose de norme récente, avec une faible consommation électrique (environ 30€/par an).

Le prix de la maintenance annuelle est de 124€ HT. La mairie dispose d'un numéro d'assistance en cas de problème.

A la majorité, le conseil municipal,  
**EMET** un avis favorable à l'installation d'une borne wifi.

## **VII QUESTIONS DIVERSES**

### **1) Zarbi'cyclette :**

L'assemblée générale de l'association Zarbi'cyclette se déroulera le mardi 9 avril 2024 au Grand Pressigny. En 2024, la 3<sup>ème</sup> édition aura lieu le 28 septembre avec un départ de Tournon Saint Pierre et de la Celle Saint Avant. Tous se retrouveront à Boussay pour la continuité de la fête de la voie verte.

### **2) Les panneaux photovoltaïque sur la route d'Yzeures Sur Creuse :**

Une gêne visuelle a été constatée sur la route d'Yzeures Sur Creuse au lieu-dit « Launay » lorsque le soleil se réverbère sur les panneaux photovoltaïques installés sur une habitation située route de Preuilly Sur Claise au lieu-dit « L'Echaudée ».

La mairie n'est pas décisionnaire des normes de cette installation. Le conseil municipal propose de faire remonter cette gêne à la Direction Départementale des Territoires pour l'inclinaison des panneaux lors de la demande d'autorisation.

### **3) Fête du monde rural**

Nouvelle appellation pour le comice agricole, cet évènement se déroulera les 9 et 10 août 2024 à Preully Sur Claise.

### **4) Présentation du projet éolien :**

Madame le Maire informe une reprise de contact de Madame CHALLAS Nadia de la structure P&T Technologie qui souhaite un temps d'échange et de présentation de ce projet et l'avancement sur la commune en présence de l'ensemble du conseil municipal.

Madame le Maire va convenir d'une date de réunion avec Madame Challas Nadia et en avertira les élus.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à .19H30**

## **RÉCAPITULATIF DE SÉANCE**

**1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 JANVIER 2024**

**2°) FISCALITÉ (7-2) – DÉLIBÉRATION 2024-0013 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2024**

**3°) SUBVENTIONS (7-5) DÉLIBÉRATION 2024-014 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

**4°) DÉCISION BUDGÉTAIRE (7-1) DÉLIBÉRATION 2024-015 AUTORISATION POUR LE DEVIS CLÉMENT**

**5°) ZONE ENR**

**6°) BORNE WIFI A LA MARIE**

<b><u>Le Maire,</u></b> <b><u>Nicole THIBAUT</u></b>	<b><u>Le secrétaire de</u></b> <b><u>séance,</u></b> <b><u>M. CHAMPION</u></b> <b><u>Emmanuel</u></b>